

Schéma régional de prise en charge en HAD

Document à destination des Etablissements de santé, des Services Médico-Sociaux pour personnes âgées et pour personnes handicapées, et aux professionnels de ville

Document évolutif - Mise à jour : septembre 2020



CONTENU

| | |
|---|----|
| AVANT-PROPOS..... | 3 |
| INTRODUCTION | 3 |
| DIFFERENCE ENTRE HAD, SSIAD et IDEL : | 5 |
| PARTICULARITES DE L'INTERVENTION DES HAD EN EHPAD ET DANS LES AUTRES ESMS : | 6 |
| REPONSE DES HAD EN SITUATION SANITAIRE EXCEPTIONNELLE | 6 |
| OFFRE EN HAD EN REGION PACA..... | 7 |
| DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE : | 8 |
| DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES : | 9 |
| DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES : | 9 |
| TERRITOIRE OUEST DES ALPES MARITIMES : | 9 |
| TERRITOIRE EST DES ALPES MARITIMES : | 9 |
| DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE : | 11 |
| MARSEILLE : | 11 |
| TERRITOIRE OUEST DES BDR : | 11 |
| TERRITOIRE EST DES BDR : | 15 |
| DEPARTEMENT DU VAR : | 16 |
| TERRITOIRE OUEST DU VAR : | 16 |
| TERRITOIRE EST DU VAR : | 18 |
| DEPARTEMENT DU VAUCLUSE: | 19 |
| TERRITOIRE SUD DU VAUCLUSE : | 19 |

AVANT-PROPOS

Ce document ne se substitue pas aux consignes et recommandations communiquées par les institutions officielles, ni à vos procédures internes.

Il s'agit de donner à l'ensemble des professionnels de santé de la ville, et des établissements sanitaires, et médico-sociaux une vision synthétique des outils à leur disposition en termes d'Hospitalisation à domicile (HAD).

Un rappel de la définition des HAD et de leurs missions sera suivi de l'accès à un annuaire des HAD classées par département.

INTRODUCTION

L'hospitalisation à domicile (HAD) permet d'assurer au domicile du patient, des soins médicaux continus et coordonnés. Ils se différencient de ceux habituellement dispensés au domicile (par les SSIAD ou les IDE libéraux) par la complexité et la fréquence des actes. L'HAD peut être prescrite par un médecin soit directement au domicile, soit après un passage aux urgences, en unité d'hospitalisation de courte durée (UHCD), en sortie d'hospitalisation de court séjour ou de services de soins de suite et réadaptation (SSR).

L'HAD peut également intervenir dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et dans les établissements pour personnes handicapées. L'HAD a pour avantage d'éviter au patient âgé fragile une rupture avec son environnement et de soulager les équipes soignantes de l'établissement qui ne peuvent réaliser de soins lourds.

Dans plusieurs situations, l'HAD peut permettre une prise en charge optimale, en particulier:

- Pour le sujet âgé fragile qui perd vite son autonomie lorsqu'il est alité à l'hôpital, et se dénutrit facilement.
- Pour le patient handicapé pour lequel une organisation spécifique est souvent mise en place au domicile ou en institution (appareillage, domotique....).
- Pour l'enfant qui reste proche de ses parents et de sa fratrie.

- Pour le patient avec des séquelles d'AVC qui peut bénéficier d'une rééducation à domicile et de soins de nursing pouvant être lourds. Cette rééducation peut se faire par exemple après un passage en SSR.
- Pour le patient atteint de cancer qui peut bénéficier au domicile de chimiothérapie, de soins de support nécessitant une HAD ou d'une prise en charge médicalisée de sa fin de vie.
- Pour le patient devant être pris en charge en soins palliatifs
- En complément d'un SSIAD dans certaines situations définies par le décret 2018-430 du 1er juin 2018.

Elle permet également une proximité du patient avec ses aidants.

L'éligibilité en HAD peut se décider avec ADOP-HAD, outil d'aide à la décision d'orientation des patients en HAD, mis au point par la Haute Autorité de Santé et la FNEHAD. Son objectif est d'identifier les patients potentiellement éligibles à une HAD, le plus en amont possible afin d'anticiper leur orientation. Il est téléchargeable sur smartphone ou accessible via internet : <https://adophad.has-sante.fr/> .

Les demandes d'admissions en HAD peuvent désormais se faire au moyen du logiciel national TRAJECTOIRE. Ce logiciel, déployé en 2019 en région PACA, permet d'orienter un patient hospitalisé en service de médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) vers un service de soins de suite et de réadaptation ou vers une HAD.

L'HAD doit normalement déclarer dans ce logiciel son territoire d'intervention, permettant aux prescripteurs de sélectionner la ou les HAD pouvant intervenir au domicile du patient.

DIFFERENCE ENTRE HAD, SSIAD ET IDEL :

Il est parfois difficile pour les prescripteurs de différencier le rôle des HAD par rapport au rôle des SSIAD et des IDEL. Le tableau ci-après est une synthèse réglementaire du rôle respectif de ces 3 types de prises en charge.

| | SSIAD | IDEL | HAD |
|---------------------------------------|--|--|--|
| Le public | Les personnes âgées de 60 ans et plus malades ou dépendantes. Les personnes adultes de moins de 60 ans atteintes de pathologies chroniques ou présentant certains types d'affections. Les personnes adultes de moins de 60 ans en situation de handicap. | | |
| | | Les enfants dont les soins relèvent d'une PEC par une IDEL | Les enfants pour lesquels une hospitalisation est discutée et dont les soins relèvent des modalités de PEC en HAD. |
| Le lieu de l'intervention | Le domicile personnel. Les établissements non médicalisés pour personnes âgées et pour adultes handicapés. | | |
| | | Les établissements sociaux et médico-sociaux médicalisés avec hébergement dont les EHPAD. | |
| L'objectif de la prise en charge | Prévenir, différer, éviter ou réduire la durée d'une hospitalisation complète. Permettre le retour à domicile après une hospitalisation complète. | | |
| | Favoriser le maintien à domicile en prévenant ou en retardant la perte d'autonomie. | | |
| La permanence et continuité des soins | Coordination : Infirmière coordinatrice | | Coordination médicale (médecin coordonnateur) et paramédicale |
| | L'organisation d'une continuité des interventions (qui ne nécessite pas une astreinte 24h/24) pour les soins programmés. | L'organisation d'une continuité des soins 24/24 pour les patients pris en charge qu'il s'agisse ou non de soins programmés | L'organisation de la continuité des soins 24h/24 et 7jours/7, elle comprend a minima : <ul style="list-style-type: none"> une capacité d'intervention soignante 24h/24 et 7jours/7 un recours à un avis médical en interne ou en externe 24h/24 et 7jours/7 |
| La nature des soins | Les soins infirmiers, préventifs, curatifs ou palliatifs, intègrent qualité technique et qualité des relations avec le malade | | |
| | Autres professionnels paramédicaux (ergothérapeute, psychologue) | | Autres professionnels paramédicaux (ergothérapeute, psychologue, kinésithérapeute, diététicienne, orthophoniste, assistant social) les soins pratiqués uniquement en secteur hospitalier peuvent être en lien avec une molécule réservée à l'usage hospitalier soit en lien avec une technique non initiée en ville. |
| Financement de la structure | Dotation globale de soins rémunère salariés et personnels conventionnés | A l'acte NGAP | T2A Rémunère salariés et personnels conventionnés |

PARTICULARITES DE L'INTERVENTION DES HAD EN EHPAD ET DANS LES AUTRES ESMS :

Les EHPAD et les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) peuvent particulièrement tirer bénéfice pour leurs patients d'une intervention de l'HAD.

L'HAD en EHPAD peut-être une alternative à l'hospitalisation classique :

- permettant une surveillance rapprochée avec la présence d'IDE plusieurs fois par jour et la nuit si besoin.
- permettant également de maintenir le résident dans son lieu de vie (diminution des risques de confusion, de dénutrition, d'escarres et de perte autonomie).

En retour d'hospitalisation classique, elle a un intérêt potentiel le temps de stabiliser l'état clinique du patient en écourtant la durée d'hospitalisation.

Les médecins coordonnateurs d'HAD peuvent être un soutien pour les médecins traitants et médecins coordonnateurs d'EHPAD mais également dans l'accompagnement si besoin en soins palliatifs des résidents. En effet, un grand nombre de médecins coordonnateurs en HAD sont formés aux soins palliatifs (DU de soins palliatifs).

REPONSE DES HAD EN SITUATION SANITAIRE EXCEPTIONNELLE

Les structures d'HAD constituent un élément de réponse essentiel à l'épidémie de COVID-19 qui touche la France en mettant à disposition une offre de soins au domicile des patients ou en EHPAD soit en substitution à une hospitalisation classique soit au décours d'une hospitalisation classique afin de poursuivre la prise en charge au domicile ou de mettre en place pour les patients COVID qui le nécessitaient une rééducation et réadaptation.

Au cours de cette crise, plusieurs HAD ont mis en place des astreintes téléphoniques de leurs médecins coordonnateurs pour répondre au maximum à la demande des soignants aux côtés des patients et pouvoir aider à juger la nécessité de transfert d'un patient en hospitalisation MCO, et pour décharger dans la mesure du possible le centre 15.

Il est à noter que plusieurs HAD avaient déjà des astreintes médicales téléphoniques de leurs médecins coordonnateurs.

Dans le contexte de situations sanitaires exceptionnelles, la constitution de filières organisées et de parcours de soins territoriaux sont des leviers à activer pour apporter des réponses de court et de moyen terme aux situations de crise.

Ainsi les HAD font partie des solutions à adopter en période d'épidémie de grippe ou de canicule pour des patients ayant une indication d'hospitalisation.

Le rôle des HAD est également primordial pour venir en soutien aux EHPAD et aux autres ESMS dans ces périodes de crises.

OFFRE EN HAD EN REGION PACA

En région PACA, 22 HAD prennent en charge 6 000 patients par an correspondant à 386 000 journées d'hospitalisation. Ainsi le taux de recours en HAD est de 76 journées d'hospitalisation pour 1 000 habitants.

4 % des patients hospitalisés ont moins de 20 ans, 53% ont entre 20 et 79 ans et 43% sont âgés de plus de 80 ans.

39% des journées d'hospitalisation concernent des pansements complexes et des soins, 18% des journées concernent des soins palliatifs.

L'HAD a une activité croissante au niveau national et régional avec une augmentation de 10,7% de l'activité en nombre de journées entre 2018 et 2019 en région PACA, contre 7.5% d'augmentation de l'activité nationale des HAD.

Lors de leur autorisation, les HAD ont un territoire géographique d'intervention au-delà duquel, elles ne peuvent intervenir sauf dérogation. Si elles interviennent sur plusieurs départements, elles sont recensées plusieurs fois, dans le repertoire ci dessous.

L'ARS PACA est en cours de mise à jour des différents territoires d'intervention des HAD de la région. En effet plusieurs zones géographiques étaient mal identifiées, en particulier des zones avec une faible densité d'habitants ou d'accès difficiles. A la demande de l'ARS, plusieurs HAD ont accepté d'intégrer dans leur territoire ces zones complexes, afin de pouvoir répondre aux demandes.

Lorsque ce travail de « territorialisation » sera terminé, ce document sera mis à jour avec la carte d'intervention des HAD en région PACA et par département.

Pour toutes les HAD sont indiqués un numéro de téléphone et/ou une adresse mail, et les particularités éventuelles de ces HAD malgré leur polyvalence (implication dans les traitements

médicamenteux systémiques du cancer par voie IV ou SC, transfusion à domicile, astreinte 24/24 de médecin coordonnateur de l'HAD, médecin coordonnateur formé aux soins palliatifs (DU de soins palliatifs).

Il est important de rappeler que, conformément au code de la santé publique, les HAD sont des établissements sanitaires polyvalents, aptes à prendre tous types de demandes de prise en charge : soins palliatifs, pansements complexes, soins de nursings lourds, traitement IV, nutrition, assistance respiratoire, maladie neuro-dégénérative, rééducation... Elles répondent totalement aux obligations de l'article D. 6124-309 en matière de continuité des soins et à l'article D. 6124-308 du CSP en termes d'équipe pluri professionnelle.

Cependant, il nous a semblé important, de valoriser certaines orientations du projet régional de santé PACA 2018-2023. Parmi ces objectifs, celui de la mise en place d'astreintes médicales téléphoniques par les médecins coordonnateurs des HAD, même si elles demeurent non obligatoires, nous semble apporter une réelle plus-value.

Cette liste indicative à ce stade est susceptible de modifications.

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE :

HAD CLARA SCHUMANN

☎ : 04 42 29 45 10 / 04 42 29 45 11

✉ : secretariat@hadclaraschumann.fr

Éléments significatifs de cette HAD :

- Transfusion à domicile dans les EHPAD
- Prise en charge palliative avec 2 médecins formés aux soins palliatifs (DU soins palliatifs)
- Astreinte médicale téléphonique par le ou les médecins coordonnateurs de l'HAD 24h/24 et 7j/7

HAD CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DES ALPES DU SUD

☎ : 04 92 40 78 00 (Secrétariat) / 04 92 40 78 55 (cadre de santé)

✉ : HAD Centre Hospitalier InterCommunal des Alpes du SUD : HAD.GAP@chicas-gap.fr

Couverture du territoire Nord des Alpes de Hautes Provence (Sisteron, Barcelonnette)

Éléments significatifs de cette HAD :

- Prise en charge palliative avec un médecin formé aux soins palliatifs (DU soins palliatifs)
- Astreinte médicale téléphonique par le ou les médecins coordonnateurs de l'HAD et médecins de l'USP 24h/24 et 7j/7

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES :

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DES ALPES DU SUD

☎ : 04 92 40 78 00 (Secrétariat) / 04 92 40 78 55 (cadre de santé)

✉ : HAD Centre Hospitalier InterCommunal des Alpes du SUD : HAD.GAP@chicas-gap.fr

✉ : Antenne du centre hospitalier de Briançon : had-cheb@ch-briancon.fr

Éléments significatifs de cette HAD :

- Prise en charge palliative avec un médecin formé aux soins palliatifs (DU soins palliatifs)
- Astreinte médicale téléphonique par le ou les médecins coordonnateurs de l'HAD et médecins de l'USP 24h/24 et 7j/7

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES :

TERRITOIRE OUEST DES ALPES MARITIMES :

HAD DU CH DE GRASSE

☎ : 04 93 09 55 56

Fax : 04.93.09.55.57

✉ : had@ch-grasse.fr

Éléments significatifs de cette HAD :

- Prise en charge pédiatrique

HAD DU CH PIERRE NOUVEAU CANNES

☎ : 04 93 69 72 68

✉ : secretariat.had@ch-cannes.fr

Eléments significatifs de cette HAD :

- Chimiothérapie à domicile possible si chimiothérapie initiée à l'hôpital
- Prise en charge palliative avec un médecin formé aux soins palliatifs (DU soins palliatifs)

TERRITOIRE EST DES ALPES MARITIMES :

HAD ARNAULT TZANCK

☎ : 04 92 27 55 43

✉ : HAD@tzanck.org

Eléments significatifs de cette HAD :

- Prise en charge palliative avec un médecin formé aux soins palliatifs (DU soins palliatifs)

HAD DE NICE ET REGION

☎ : Antenne de Nice : 04 97 25 77 77

✉ : coordination-nice@hadnice.fr

11 Avenue du Dr Victor Robini – Espace Nikaïa – 06200 NICE

☎ : Antenne de Menton : 04 92 15 29 50

✉ : coordination-menton@hadnice.fr

117 Avenue de Sospel – 06500 MENTON

☎ : Antenne de Villeneuve Loubet : 04 92 08 23 29

✉ : coordination-villeneuve@hadnice.fr

1662 RD 6007 – Azur Buro – 06270 VILLENEUVE-LOUBET

✉ : contact@hadnice.fr

Eléments significatifs de cette HAD :

- Astreinte téléphonique Médicale de 8h à 18h WE et Jours Fériés.

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE :

MARSEILLE :

HAD CH GERONTOLOGIQUE DEPARTEMENTAL

☎ : Secrétariat : 04 91 12 75 63 / standard : 04 91 12 74 00

✉ : had@cgd13.fr

Eléments significatifs de cette HAD :

- Prise en charge exclusive sur Marseille
- HAD avec une spécificité gériatrique à domicile, en EMS ou en EHPAD
- Service HAD au sein d'un établissement gériatrique intégrant l'ensemble de la filière gériatrique.
- Prise en charge palliative avec un médecin formé aux soins palliatifs (DU soins palliatifs)

HAD SOINS ASSISTANCE MARSEILLE ET MARTIGUES SUD ETANG DE BERRE

☎ : 04 96 20 66 88

✉ : secretariat.had@soins-assistance.org

Eléments significatifs de cette HAD :

- Prise en charge palliative avec un médecin formé aux soins palliatifs (DU soins palliatifs) et médecin avec capacité d'évaluation et traitement de la douleur
- Astreinte médicale téléphonique par les médecins coordonnateurs de l'HAD 7j/7 et 24h/24
- Chimiothérapie selon molécules

HAD DE L'HOPITAL ST JOSEPH

☎ : 04 91 80 70 20

Fax: 04 91 80 70 25

✉ : had@hopital-saint-joseph.fr

Eléments significatifs de cette HAD :

- Prise en charge exclusive sur Marseille
- Prise en charge palliative avec un médecin, une IDE Co et une assistante sociale formés aux soins palliatifs (DU soins palliatifs) et médecin avec capacité d'évaluation et traitement de la douleur
- Chimiothérapie selon molécules
- Perfusion de fer

HAD DE L'INSTITUT PAOLI CALMETTES

☎ : 04 91 22 38 80 – 04 91 22 38 86

✉ : had@ipc.unicancer.fr

Eléments significatifs de cette HAD :

- Prise en charge exclusive sur Marseille
- Prise en charge palliative en lien avec l'Equipe Mobile des Soins Palliatifs de l'IPC
- Transfusion à domicile et en EHPAD

HOSPIDOM AP-HM

☎ : 04 91 43 53 00

✉ : had-secretariat@ap-hm.fr

Eléments significatifs de cette HAD :

- Transfusions à domicile et en EMS
- Perfusions de fer et immunoglobulines IV à domicile et en EMS
- Chimiothérapie IV (Vidaza, Velcade...)
- Prise en charge des nouveaux nés à risque, néonatalogie, pédiatrique
- Prise en charge des grossesses à risque
- Astreinte médicale téléphonique par le ou les médecins coordonnateurs de l'HAD 24h/24 et 7j/7

HAD BOUCHES DU RHONE EST

☎ : 04 91 44 40 02

✉ : secretariat@had-bdr.fr

Éléments significatifs de cette HAD :

- Prise en charge palliative avec une IDEC formée aux soins palliatifs (DU soins palliatifs)
- Perfusion de Fer au domicile

TERRITOIRE OUEST DES BDR :

HAD DU CH DU PAYS D'AIX

☎ : 04 42 33 90 78

✉ : had@ch-aix.fr

Éléments significatifs de cette HAD :

- Prise en charge palliative avec un médecin formé aux soins palliatifs (DU soins palliatifs) et avec une capacité d'évaluation et traitement de la douleur
- Astreinte téléphonique 24h/24

HAD CLINIQUE DE L'ETANG DE L'OLIVIER

☎ : 04 42 47 62 90 / 04 42 47 60 00

✉ : had.istres@almaviva-sante.com

Éléments significatifs de cette HAD :

- Pansements complexes avec Vac thérapie
- Perfusions IV de fer
- Chimiothérapies (selon molécules) et surveillances post chimiothérapies initiées en milieu hospitalier
- Prise en charge de la douleur par médecin coordinateur avec capacité douleur

HAD SANTE ET SOLIDARITE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

☎ : 04 42 49 91 65

✉ : direction@sante-solidarite-bdr.fr

Éléments significatifs de cette HAD :

- Astreinte téléphonique Médicale de 7H30 à 19H30 WE et Jours Fériés (mutualisation HAD SSV).

HAD CLARA SCHUMANN

☎ : 04 42 29 45 10 / 04 42 29 45 11

✉ : secretariat@hadclaraschumann.fr

Eléments significatifs de cette HAD :

- Transfusion à domicile dans les EHPAD
- Prise en charge palliative avec 2 médecins formés aux soins palliatifs (DU soins palliatifs)
- Astreinte médicale téléphonique par le ou les médecins coordonnateurs de l'HAD 24h/24 et 7j/7

HOSPIDOM AP-HM

☎ : 04 91 43 53 00

✉ : had-secretariat@ap-hm.fr

Eléments significatifs de cette HAD :

- Transfusions à domicile et en EMS
- Perfusions de fer et immunoglobulines IV à domicile et en EMS
- Chimiothérapie IV (Vidaza, Velcade...)
- Prise en charge des nouveaux nés à risque, néonatalogie, pédiatrique
- Prise en charge des grossesses à risque
- Astreinte médicale téléphonique par le ou les médecins coordonnateurs de l'HAD 24h/24 et 7j/7

HADAR

☎ : 04 90 13 47 40

✉ : secretariat-had@hadar.fr

Eléments significatifs de cette HAD :

- Prise en charge palliative avec un médecin formé aux soins palliatifs (DU soins palliatifs) et 2 médecins avec capacité d'évaluation et traitement de la douleur

- Chimiothérapie IV (Vidaza, Velcade)
- Astreinte médicale téléphonique par le ou les médecins coordonnateurs de l'HAD en semaine du lundi au vendredi étendue les week-ends et jours fériés de 08:00 à 20:00

TERRITOIRE EST DES BDR :

HAD CLARA SCHUMANN

☎ : 04 42 29 45 10 / 04 42 29 45 11

✉ : secretariat@hadclaraschumann.fr

Eléments significatifs de cette HAD :

- Transfusion en EHPAD
- Perfusion de fer
- Prise en charge palliative avec 2 médecins formés aux soins palliatifs (DU soins palliatifs)
- Astreinte médicale téléphonique par le ou les médecins coordonnateurs de l'HAD 24h/24 et 7j/7

HAD SOINS ASSISTANCE MARSEILLE ET MARTIGUES SUD ETANG DE BERRE

☎ : 04 96 20 66 88

✉ : secretariat.had@soins-assistance.org

Eléments significatifs de cette HAD :

- Prise en charge palliative avec un médecin formé aux soins palliatifs (DU soins palliatifs) et médecin avec capacité d'évaluation et traitement de la douleur
- astreinte médicale téléphonique par les médecins coordonnateurs de l'HAD 7j/7 et 24h/24
- Chimiothérapie selon molécules

HAD DU CH D'AUBAGNE

☎ : 04 42 84 72 62 – 04 42 84 71 48

✉ : had@ch-aubagne.fr

Eléments significatifs de cette HAD :

- Prise en charge obstétricale (grossesse à risque et complications post partum)

HAD DU CH DE LA CIOTAT

☎ : 04 42 08 75 92 FAX : 04 42 08 75 94

✉ : had@ch-laciotat.fr

Eléments significatifs de cette HAD :

- Prise en charge palliative avec équipe hospitalière dont un médecin formé aux soins palliatifs (DU soins palliatifs)
- Transfusion à domicile et en EHPAD
- Perfusion de fer

HAD BOUCHES DU RHONE EST

☎ : 04 91 44 40 02

✉ : secretariat@had-bdr.fr

Eléments significatifs de cette HAD :

- Prise en charge palliative avec une IDEC formée aux soins palliatifs (DU soins palliatifs)
- Perfusion de Fer

DEPARTEMENT DU VAR :

TERRITOIRE OUEST DU VAR :

HAD SANTE ET SOLIDARITE DU VAR

☎ : Antenne HAD La Garde 04 94 27 50 50

✉ : direction@sante-solidarite-var.fr / had-toulon@wanadoo.fr

1328 Chemin de la Planquette – CS 90587 LA GARDE – 83041 TOULON Cédex 9

☎ : Antenne HAD Brignoles : 04 94 72 40 00 ✉ : had-brignoles@orange.fr

Quartier Saint Jean – RN7 – 83170 BRIGNOLES

☎ : Antenne HAD La Seyne Sur Mer: 04 94 87 78 09 : had-laseyne@orange.fr

178 Avenue Estienne d'Orves – 83500 LA SEYNE SUR MER

☎ : Antenne HAD Hyères- La Londe: 04 22 80 13 81 ✉ : had-hyereslalonde@sante-solidarite.fr

N°4 Zone d'Activité du Bas Jasson – 83250 LA LONDE LES MAURES

Eléments significatifs de cette HAD :

- Astreinte téléphonique Médicale de 7H30 à 19H30 WE et Jours Fériés.

HAD CAP DOMICILE

☎ : Antenne HAD La Seyne sur Mer 04 89 29 72 60 ☒ : had.capdomicile83500@elsan.care

✉ : Antenne HAD Hyères 04 94 48 04 02 ☒ : had.capdomicile83400@elsan.care

Eléments significatifs de cette HAD :

- Prise en charge palliative avec un médecin formé aux soins palliatifs (DU soins palliatifs)
- Prise en charge de pansements complexes par thérapie par pression négative
- Astreinte médicale téléphonique par le ou les médecins coordonnateurs de l'HAD (de 7h30 à 21h30 la semaine et le weekend (7j/7))

HAD DU CH DE LA CIOTAT

☎ : 04 42 08 75 92

FAX : 04 42 08 75 94

✉ : had@ch-laciotat.fr

Eléments significatifs de cette HAD :

- Prise en charge palliative avec équipe hospitalière dont un médecin formé aux soins palliatifs (DU soins palliatifs)
- Transfusion à domicile et en EHPAD
- Perfusion de fer

HAD BOUCHES DU RHONE EST

☎ : 04 91 44 40 02

✉ : secretariat@had-bdr.fr

Eléments significatifs de cette HAD :

- Prise en charge palliative avec une IDEC formée aux soins palliatifs (DU soins palliatifs)
- Perfusion de Fer

TERRITOIRE EST DU VAR :

HAD SAINT ANTOINE

☎ : 04 94 51 51 42

✉ : contact-hsa@elsan.care

Eléments significatifs de cette HAD :

- Prise en charge palliative avec un médecin formé aux soins palliatifs (DU soins palliatifs)
- Astreinte médicale téléphonique par le ou les médecins coordonnateurs de l'HAD 24h/24 et 7j/7

POLYCLINIQUE NOTRE DAME

☎ : 04 94 50 12 09

✉ : had-idec.pnd@elsan.care

Eléments significatifs de cette HAD :

- Astreinte médicale téléphonique par le ou les médecins coordonnateurs de l'HAD 24h/24 et 7j/7

DEPARTEMENT DU VAUCLUSE:

HADAR

☎ : 04 90 13 47 40

✉ : secretariat-had@hadar.fr

Éléments significatifs de cette HAD :

- Prise en charge palliative avec un médecin formé aux soins palliatifs (DU soins palliatifs) et 2 médecins avec capacité d'évaluation et traitement de la douleur
- Chimiothérapie IV (Vidaza, Velcade)
- Astreinte médicale téléphonique par le ou les médecins coordonnateurs de l'HAD en semaine du lundi au vendredi étendue les week-ends et jours fériés de 08:00 à 20:00

TERRITOIRE SUD DU VAUCLUSE :

HAD CLARA SCHUMANN

☎ : 04 42 29 45 10

✉ : secretariat@hadclaraschumann.fr

Éléments significatifs de cette HAD :

- Transfusion en EHPAD
- Perfusion de fer
- Prise en charge palliative avec un médecin formé aux soins palliatifs (DU soins palliatifs)
- Astreinte médicale téléphonique par le ou les médecins coordonnateurs de l'HAD 24h/24 et 7j/7

HAD DU CH DU PAYS D'AIX

☎ : 04 42 33 90 78

✉ : had@ch-aix.fr

Éléments significatifs de cette HAD :

- Prise en charge palliative avec un médecin formé aux soins palliatifs (DU soins palliatifs) et avec une capacité d'évaluation et traitement de la douleur
- Astreinte téléphonique 24h/24